

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de VINZELLES du 05 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un le 05 mars à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves ANDREUX, Maire.

Présents : Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Pierre COUTURIER, Clémence GILBERT, Jean-Marc GRANGER, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Kévin JUILLARD, Nathalie LACOUR, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO.

Représentés :

Secrétaire de la séance : Jean-Charles BRIDET

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 février 2021

Délibérations :

**M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :**

**2- SYDESL : raccordement au réseau public de distribution d'électricité parcelle ZD n° 364 – SCI EL MAHI**

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

1- AFR Vinzelles : renouvellement des membres du bureau

La vie communale

**Délibérations du conseil** :

AFR de Vinzelles : Renouvellement des membres du bureau ( DE 2021 009)

Dans le cadre du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de VINZELLES, il appartient au Conseil Municipal de désigner cinq propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de remembrement comme membres du bureau de l'Association Foncière.

Par ailleurs, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture a, par courrier en date du 03 février 2021, déjà désigné cinq propriétaires, à savoir :

- M. Georges FOUILLET - Closailles - 71680 Vinzelles
- M. BRET Jean-Guillaume - 71680 Vinzelles
- M. BUIRON Thierry - Le Bourg - 71680 Vinzelles
- M. COUTURIER Pierre - Terre de la cure - 71680 Vinzelles
- M. SIGNORET Sylvain - Loché - Le Bourg - 71000 Mâcon

Le Conseil Municipal doit donc désigner cinq autres membres, il est à noter que le Maire est membre de droit du Bureau de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de M. le Maire, puis après en avoir délibéré, désigne :

- Mme De LOSTENDE Françoise
- M. GOYAT Christian
- M. De MORANT Antoine
- M. GOYAT Richard
- M. FOUILLET Jean-Pierre

Toutes ces personnes sont propriétaires de terrains remembrés et jouissent de leurs droits civils.

Copie de la présente délibération sera envoyée à la Direction Départementale des Territoires.

SYDESL : raccordement au réseau public de distribution d'électricité parcelle ZD n° 364 - SCI EL MAHI - ( DE 2021 010)

Le maire informe le conseil municipal que le SYDESL demande l'autorisation pour raccorder la parcelle ZD n° 364-SCI EL MAHI au réseau ENEDIS (demande n°583092).

Il est précisé que la commune de Vinzelles ne participera pas au coût du raccordement qui reste à la charge exclusive du demandeur (SCI EL MAHI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le SYDESL à raccorder au réseau électrique la parcelle ZD n°364 - SCI EL MAHI.

### **La vie communale :**

1- GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines) : sera facturé par MBA (déduit de l'allocation de compensation) : 7 722 € par an.

Un conseil des Maires de MBA se tiendra le 16 mars sur ce sujet.

Rappel : L'assainissement traité par le SIVOM ne coûtait rien au budget de la commune, les besoins étaient couverts, les urgences traitées comme il se doit.

2- Les luminaires à installer Prés Longs – Pré du breuil - la Cadole ont été choisis (mats de 5 m, formes design, led), ils devraient être installés courant avril avant les travaux de rénovation des trottoirs.

3- La commission budget s'est réunie le 19 février. Le BP (Budget Prévisionnel) sera voté lors du conseil d'avril.

4- Des représentants du PETR viendront le présenter lors du conseil d'avril.  
Ils laisseront à la salle des fêtes une « exposition » de présentation du PETR destinée au public.

En résumé : le PETR élabore le SCOT (Schéma d'Orientation Territoriale) qui doit définir les grands axes de développement à l'horizon 2040, notamment : habitat, économie, paysages.

Notre PLU devra être mis en cohérence avec ces prescriptions en 2026.

5- Le PAV (point d'Apport Volontaire) semi enterré rue de Banand sera positionné sur un terrain communal (cultivé par Pierre Couturier) : sur la gauche après avoir tourné dans la rue de Banand en venant de la rue du pré du breuil.

Installation prévue en avril, dépendante de la mise à disposition des équipements par MBA.

6- Modification de la signalisation : en attente de la mise en place par la DRI sur les RD ; ensuite nous mettrons en place la signalisation dans le nouveau périmètre urbain.

7- Le maire a donné son accord au basket club de Charnay pour l'entraînement des juniors sur le terrain communal (les mercredis, pour autant que les consignes sanitaires l'autorisent).

8- La mairie rénovée sera ouverte le 6 avril.

Nouveaux horaires :

Lundi : 13h00 à 18h00

Jeudi : 9h00 à 12h30

Vendredi : 14h00 à 19h00

9- Restaurant scolaire : fonctionne en 1 seul service dans le respect des règles sanitaires.

10- Le préjudice restant à la charge de la commune suite au vol du camion et des matériels pourrait s'élever à 15 000 € ; discussions difficiles en cours avec l'assureur (Groupama).

11- Site Vinzelles71 : le fournisseur a modifié l'architecture, adaptation en cours.

12- Projet de création de 5 logements locatifs aux Buchardières : le 1<sup>er</sup> adjoint présente une pré-estimation budgétaire démontrant la faisabilité de l'opération portée par la commune (autofinancement + emprunt dont l'amortissement serait couvert à plus de 50 % par les loyers).

Les conseillers, à l'unanimité, se déclarent favorables à la poursuite du projet. Reste à vérifier la faisabilité sur le terrain (carrière remblayée en décharge publique), et si oui quelles seraient les contraintes constructives éventuelles.

Fin de la séance à 20h30

Prochain conseil municipal vendredi 02 avril 2021 à 18h30

